



La Ville recrute !

16 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) - Assistants Temporaires de Police municipale (ATPM) H/F

Date limite de candidature : 26/01/2025

Postes à pourvoir au 1^{er} mai 2025

Durée du contrat : 5 mois pour 12 agents, 2 mois pour 4 agents

Candidature à adresser à grh@palavaslesflots.com

Descriptif de l'emploi

La commune de Palavas-les-Flots recherche 16 agents pour renforcer les services de la police municipale et du stationnement lors de la saison estivale 2025.

Vous assurez des missions de surveillance sur la voie publique et assistez les agents de la police municipale dans leurs missions.

Vous travaillez dans une station touristique accueillant près de 9 millions de visiteurs par an, vous avez une relation de proximité avec la population et les commerçants.

Vous êtes assermenté pour réaliser vos missions.

Missions

Vos missions principales sont les suivantes :

➤ **ASVP au service stationnement**

Surveiller et relever des infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules ;

Contrôle du paiement des véhicules stationnés sur le domaine public et établissement des Forfaits de Post-Stationnement ;

Informers et conseiller les usagers à l'utilisation des horodateurs ;

Informers préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique ;

Ilotage et surveillance du parking municipal aérien.

➤ **ATPM**

Assister les agents de la police municipale dans leurs missions ;

Surveillance des manifestations sportives et culturelles (concerts, feux d'artifice...)

Veiller au respect du stationnement ;

Surveillance de l'ensemble du territoire (ilottage pédestre ou en VTT)

Profil recherché

Vous avez le sens du service public et un fort esprit équipe ;

Vous êtes respectueux des règles déontologiques ;

Vous êtes rigoureux, réactif, avez le sens de l'écoute et de la médiation ;

Vous avez une très bonne condition physique ;

Vous jouissez de vos droits civiques et ne faites pas l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.

Conditions d'exercice

Temps complet – 35 heures hebdomadaires

Contrat de 5 mois du 1^{er} mai au 30 septembre 2025 ou de 2 mois du 1^{er} juillet au 31 août pour 4 agents.

Vous êtes amené à travailler en soirée ainsi que les weekends (Forte activité de mai à septembre en raison de l'attractivité touristique de la commune)

Vous portez un uniforme d'ASVP ou d'ATPM selon les plannings établis par les responsables de services.

Les besoins du poste prévoient une assermentation.